

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

129.22

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2018 en faveur de l'association d'aide aux aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie (association A3).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge et de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en faveur des proches aidants de personnes âgées.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant le droit au répit des aidants de personnes âgées ainsi que des personnes en situation de handicap en perte d'autonomie. Ainsi, l'aide aux proches aidants et l'amélioration des solutions de répit ont été définies dans les orientations des schémas départementaux 2017-2022 en faveur des personnes handicapées et des personnes du bel âge.

L'association d'aide aux aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie (A3), sise 270 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 Marseille (Hôpital Sainte-Marguerite), est présidé par Monsieur Thierry BAUTRANT depuis septembre 2014. L'association A3, créée en décembre 2006, a pour but de prévenir l'épuisement moral et physique des aidants naturels. Ses actions visent à faciliter le recours aux solutions de répit et d'accompagnement en les rendant accessibles et lisibles auprès du grand public et des professionnels.

L'association porte 2 plateformes d'accompagnement et de répit :

- La plateforme de Marseille créée en 2009 couvrant Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Les Pennes-Mirabeau et Le Rove ;
- La plateforme d'Arles créée en 2011 couvrant Arles, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou, Mouriès, Fontvieille ainsi que les communes du ressort d'intervention du territoire du pôle infos seniors Durance-Alpilles (géré par l'association Alp'âges coordination).

L'équipe d'A3 a été renforcée en avril 2016 par l'arrivée d'une psychologue (0,6 ETP).

Leur activité consiste à maintenir et développer la vie sociale des aidants, proposer des solutions de répit et écouter et soutenir les aidants par la mise en place d'une permanence physique et téléphonique, des sessions d'information sur les maladies neuro-dégénératives, des groupes de paroles ou un accompagnement psychologique individuel.

L'association propose d'organiser en collaboration avec le Conseil départemental la journée des aidants le 5 octobre à Marseille.

Le programme de cette journée est centrée sur l'information en direction des aidants (aides, dispositifs, lieux d'accueil, solutions de répit). Cette manifestation permettra d'aborder la problématique du répit et de l'aide aux aidants au travers de conférences, d'ateliers et de stands.

Pour 2018, cette association sollicite un financement de 20 000 €. En effet l'association projette de développer sur 2018 des actions d'accompagnement des aidants au sein d'établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Des sessions d'information sont prévues à destination des aidants mais également auprès des professionnels.

De plus, en raison de l'organisation de la journée des aidants, il est proposé d'accorder à l'association A3 le montant demandé de 20 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL